

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE du conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette, tenu le 17 novembre 2025 à 19 heures à la salle des délibérations du conseil municipal situé au 22, rue Principale à Notre-Dame-de-Lorette, sous la présidence de Madame le maire Diane Imbeault.

Sont présentes, les conseillères :

Mme Kathleen Rivard
Mme Carolann Rivard, pro-maire
Mme Rita de Launière
Mme Édith Lalancette

Est également présente, la directrice générale par intérim : Mme Viviane Larouche

1. **Ouverture de la séance**
Madame le maire Diane Imbeault constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 heures
2. **Adoption de l'ordre du jour**
Il est proposé par madame Rita de Launière d'adopter l'ordre du jour tel que présenté
Résolu unanimement
3. **Lecture et adoption des procès-verbaux du 8, du 16 et du 25 septembre 2025**
Il est proposé par Édith Lalancette d'adopter les ordres du jour tel que lus.
Résolu unanimement
4. **Nomination d'un pro-maire**
Il est proposé par Édith Lalancette que Carolann Rivard soit nommée pro-maire
Résolu unanimement
5. **Préparation du calendrier pour 2026**
La directrice générale par intérim présente le calendrier des réunions pour l'année 2026.

Conformément aux dispositions de l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette a établi, lors de la séance ordinaire du 17 novembre 2025

IL A ÉTÉ PROPOSÉ PAR : Rita de Launière
ET RÉSOLU UNANIMENT

QUE le calendrier 2026 des séances ordinaires seront aux dates suivantes :

- Lundi, le 12 janvier
- Lundi, le 2 février
- Lundi, le 2 mars
- Lundi, le 6 avril
- Lundi, le 4 mai
- Lundi, le 1 juin
- Lundi, le 6 juillet
- Lundi, le 3 août
- Lundi, le 14 septembre
- Lundi, le 5 octobre
- Lundi, le 2 novembre
- Lundi, le 7 décembre

6. **Feuille de conflit d'intérêts à compléter**

Les membres du conseil compléteront la feuille de conflit et la rapporteront à la directrice générale par intérim

7. **Réunion selon le code d'éthique et de déontologie**
Madame le maire Diane Imbeault informe les membres du conseil que les réunions se dérouleront selon le code d'éthique et de déontologie
8. **Correspondance et documents**
La directrice générale par intérim nous fait part des argents reçus pendant le mois d'octobre
9. **Nivelage par année Rang 3 tout le rang en L tous les ans**
Il est proposé par Édith Lalancette de faire faire le nivelage au moins 2 fois par année
Résolu unanimement
10. **Système d'alarme avant le 26 décembre**
Il est proposé par Rita de Launière de mandater la directrice générale par intérim, Viviane Larouche, de faire faire des évaluations ainsi que des soumissions pour les coûts
Résolu unanimement
11. **Contrat du Chalet du 49^e Parallèle**
Monsieur Leblanc demande 5 000\$ de frais pour annuler le contrat. La directrice générale par intérim a communiqué avec Mme Jessica Tremblay avocate et cette dernière propose d'envoyer une lettre à Monsieur Leblanc afin de faire rappeler à ce dernier qu'il devait donner 1 000\$ à la signature du contrat et comme il ne l'a pas donné et bien le contrat devrait être résilié sans frais.
Il est proposé par Carolann Rivard de lui faire parvenir cette dite lettre
Résolu unanimement
12. **Paiement de factures**
Rita propose de payer les factures tels que présentées
Résolu unanimement
13. **Résolution eaux potables, eaux usées pour ville de Dolbeau**
Rita de Launière propose d'accepter la résolution « **ENTENTE INTERMUNICIPALE** »

5675-11-17



Municipalité de
Notre-Dame-de-Lorette

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL
LUNDI LE 17 NOVEMBRE 2025**

Résolution # 5675-11-17

ENTENTE INTERMUNICIPALE

**DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE GESTION DE L'EAU
POTABLE ET DES EAUX USÉES**

ENTRE :

La municipalité de **Notre-Dame-de-Lorette**

ET :

La ville de Dolbeau-Mistassini

La présente résolution vise à déléguer la Ville de Dolbeau-Mistassini l'exercice de la compétence relative à :

La production et le traitement de l'eau potable
Le traitement des eaux usées.

Proposé par Rita de Launière
Résolu unanimement

Viviane Larouche
Directrice générale par intérim

14. Lecture de l'avis de motion pour les salaires des élus et adoption

Canada
Province de Québec
MRC Maria Chapdelaine
Municipalité de Notre-Dame de Lorette

EXTRAIT DES MINUTES du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette, tenue le 17 novembre 2025, au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire, Diane Imbeault, et auxquels étaient présents les membres du conseil suivant : Mmes Édith Lalancette, Carolann Rivard, Kathleen Rivard et Rita de Launière tous formant quorum.

Ainsi que Mme Viviane Larouche, directrice générale et greffière-trésorière par intérim

AVIS DE MOTION

Mme Édith Lalancette donne un avis de motion qui sera déposé et adopté, lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 204-24 décrétant l'augmentation salariale des élus et elle dépose au conseil le projet de règlement numéro 204-24 décrétant les règles de contrôle et de suivi de l'augmentation salariale des élus.

Adopté le 17 novembre 2025

Diane Imbeault, maire

Viviane Larouche, directrice -générale/greffière trésorière par intérim

Copie certifié conforme à Notre-Dame-de-Lorette ce 17^e jour de novembre 2025

15. Ajouter Viviane Larouche à la résolution comme signataire pour le projet de la route bleue reliant la passerelle de la 9^e à la 10^e chute (résolution 5231-05-05)



Municipalité de
Notre-Dame-de-Lorette

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE
LUNDI LE 17 NOVEMBRE 2025 À LA SALLE DU CONSEIL DE
L'HÔTEL DE VILLE DE NOTRE-DAME-DE-LORETTE, À
LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS.**

Mme Diane Imbeault, maire
Les conseillères : Mesdames, Carolann Rivard, pro-maire
Kathleen Rivard
Rita de Launière
Édith Lalancette

Résolution N0 5676-11-17

CONSIDÉRANT QUE la résolution # 5231-05-05 est remplacée par la résolution # **5676-11-17** qui se lit comme suit : il est proposé par : Carolann Rivard, que Viviane Larouche représente la municipalité comme porteuse du dossier et signataire Du projet de la route bleue reliant la passerelle de la 9^e à la 10^e chute.

EXTRAIT DE LA RÉOLUTION n° 5676-11-17
Copie certifiée conforme ce 17^e jour de novembre 2025

Viviane Larouche
Directrice générale, Greffière-trésorière par intérim

Résolu unanimement

16. Résolution pour sentier multifonctionnel



Municipalité de
Notre-Dame-de-Lorette

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE LUNDI
LE 17 NOVEMBRE 2025 À LA SALLE DU CONSEIL DE
L'HÔTEL DE VILLE DE NOTRE-DAME-DE-LORETTE, À
LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS.**

Mme Diane Imbeault, maire

Mesdames : Kathleen Rivard

Carolann Rivard, pro-maire

Rita de Launière

Édith Lalancette

Résolution N0 5677-11-17

CONSIDÉRANT QUE la résolution # 5260-07-07 est remplacée par la résolution #5677-11-17 qui se lit comme suit : il est proposé par: Kathleen Rivard et résolu unanimement que Louise de Launière représente la municipalité comme porteuse du dossier et signataire des demandes de subvention et des ententes avec la MRC Maria Chapdelaine au fonds de vitalité du milieu, fonds de vitalisation, la Société du Plan Nord et toutes autres organisations susceptibles de contribuer financièrement au projet. Règlements relevant de la compétence de chaque municipalité et qui sont relatifs à l'urbanisme et à l'environnement, communément appelée « inspection municipale »;

EXTRAIT DE LA RÉSOLUTION n° 5677-11-17

Copie certifiée conforme ce 17^e jour de novembre 2025

Viviane Larouche
Directrice générale, Greffière-trésorière par intérim

17. Résolution changement de signataire à la Caisse Desjardins (3 Signataires)



Municipalité de
Notre-Dame-de-Lorette

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE LUNDI LE 17 NOVEMBRE
2025 À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE NOTRE-
DAME-DE-LORETTE, À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS.**

Mme Diane Imbeault, le maire
Mme Kathleen Rivard
Mme Rita de Launière
Mme Édith Lalancette
Mme Carolann Rivard, pro-maire

Résolution N0 5678-11-17

CONSIDÉRANT QUE la municipalité Notre-Dame-de-Lorette a un nouveau conseil d'administration dont Madame Diane Imbeault est le nouveau maire, il est proposé par Kathleen Rivard et résolu unanimement, qu'il y ait trois signataires pour le compte Caisse Desjardins soient :

Mme Édith Lalancette
Mme Carolann Rivard, pro-maire
Mme Diane Imbeault, maire

EXTRAIT DE LA RÉOLUTION n° 5678-11-17
Copie certifiée conforme ce 17^e jour de novembre 2025

Viviane Larouche
Directrice générale, Greffière-trésorière par intérim

18. Résolution entente intermunicipale

19. Résolution Mada

Démarche MADA – Désignation d'une personne élue responsable des questions Familles et Aînés et création d'un comité de pilotage

Extrait du procès-verbal d'une séance du conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette, tenue à la salle du conseil, de l'hôtel de ville, situé au 22, rue Principale le 17 novembre 2025 à 19 heures

À laquelle étaient présent(e)s formant quorum sous la présidence de Madame le maire, Diane Imbeault et de tous les conseillers présentes.

Mme Carolann Rivard

Mme Kathleen Rivard
Mme Rita de Launière
Mme Édith Lalancette

Étaient également présent(e)s : Viviane Larouche, directrice générale par intérim

Résolution no : 5679-11-17

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette a confirmé sa participation le 17 novembre 2025 à une demande collective d'aide financière pour l'élaboration d'une politique MADA dans le cadre du Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, volet 1, sous la coordination de la MRC de Maria-Chapdelaine ;

CONSIDÉRANT Qu'à la suite à l'acceptation de la subvention octroyée par le secrétariat aux aînés dans le cadre du programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, volet 1, la Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette désire réaliser la démarche MADA ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette entend réaliser la démarche conformément aux engagements tels que mentionnés dans la convention d'aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette avait déjà nommé une personne responsable des questions Familles et Aînés lors de la précédente politique Famille, Aînés et Saines Habitudes de vie ;

ATTENDU QUE la Municipalité Notre-Dame-de-Lorette a pour mission d'assurer le bien-être de leurs citoyennes et de leurs citoyens ainsi que la vitalité de leur communauté ;

ATTENDU QUE la démarche MADA relève d'un pouvoir de la Municipalité Notre-Dame-de-Lorette lui permettant d'intervenir dans les limites de ses compétences et de jouer un rôle actif auprès des familles et personnes âgées ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Édith Lalancette appuyé par Kathleen Rivard et résolu à l'unanimité¹ des conseillères de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette

- Nomme Madame Louise de Launière à titre de personne responsable des questions Familles et Aînés ;
Laquelle personne aura le mandat :
 - De collaborer à la mise à jour de la politique et du plan d'action ;
 - De représenter les intérêts des familles et des personnes âgées auprès du conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette lors des séances régulières ;
 - De recommander la politique et son plan d'action au conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette ;
 - D'assurer la mise en place de mécanismes de mise en œuvre et de suivi du plan d'action.

Copie certifiée conforme
Ce 17^e jour de novembre 2025

Viviane Larouche
Greffière/greffier du conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette

20. Prochaine réunion
Le lundi 1^{er} décembre 2025

21. Varia

- a) PG
- b) DG
- c) Logement
- d) L'Orée des bois

a) Pour ce qui est du PG, Nadia et moi, Viviane Larouche avons finalement réussi à faire la fin d'année 2024. Nous avons aussi envoyé le sommaire Relevé 1 et T4 à Revenu Québec puisque ceux-ci disaient ne pas les avoir reçus. Ils nous restent les soldes d'ouverture à inscrire pour pouvoir faire notre conciliation bancaire du mois d'octobre.

b) Il faudra faire un appel d'offre et un affichage pour le poste de directeur général.

c) Mme Carolann Rivard fera des recherches pour s'assurer que le prix du logement est raisonnable par la suite nous afficherons le logement à louer partiellement meublé et publier ce loyer sur le site de la municipalité. Le prix a été discuté à 850\$ par mois chauffé et éclairé. Nous afficherons également une feuille dans le bistro et une dans la fenêtre de la porte de l'entrée.

d) L'Orée des bois.

Mme Lina Bouchard veut savoir si son projet cadre bien dans les fonds du barrage. Nous lui répondrons lors d'une prochaine séance.

22. Levée de l'assemblée
Levée de l'assemblée à 21 heures 30
Proposé par Rita de Launière
Résolu unanimement

Diane Imbeault
Maire

Viviane Larouche
Directrice générale par intérim